préter l'hon. monsieur en quoi que ce soit; après avoir entendu ses remarques sur ce point, chacun, je pense, a dû comprendre qu'après le changement de constitution projeté, le peuple serait encore nanti du pouvoir de nommer à cette chambre.

L'Hon. M. MACPHERSON—Non, pas directement; mais par l'intermédiaire de ses

députés.

L'Hon. M. AIKINS.—L'hon. monsieur dit que par la voie de ses représentants le peuple aura le pouvoir de faire ces nominations; eh! bien, après avoir lu la 14me résolution, j'ai compris, moi, qu'une fois la première nomination accomplie, il n'aura plus rien à faire avec cette chambre. (Ecoutez! Ceoutez!) D'ailleurs, de quels représentants veut parler l'hon. monsieur, si ce n'est des membres du cabinet, qui auront le pouvoir de faire ces nominations, ou plutôt la couronne elle-même?

L'Hon. M. MACPHERSON.—Sur la recommandation des représentants du peuple.

L'Hon, M. AIKINS.—Oui, sans doute, à cette différence près que le peuple n'aura rien à y voir. Il est visible que nous voulons revenir à l'ancien principe d'après lequel toutes ces nominations se faisaient par la couronne. (Ecoutes ! écoutes !) Eh ! bien, quoique je sois peut-être pour la nomination par la couronne--je remets cependant à plus tard pour me prononcer sur ce dernier point. Voici quelle sera ma position, si je vote pour ces résolutions : il se trouvera que mon vote, ainsi que celui de chaque membre, sera à l'effet de nous donner un siège en cette chambre pour aussi long de temps qu'il plairait à la Provideuce de nous le laisser. (Ecoutes! écoutes!) J'ai été envoyé ici, hons. messieurs, pour veiller à la conservation de certains intérêts, pour représenter certaines classes et pour faire valoir les vues de mes mandataires selon qu'elles se trouvent être d'accord avec mon propre jugement, mais non pas pour changer la constitution sous laquelle j'ai été député, ni pour enlever au peuple son privilége d'envoyer à ce conseil celui qui possède sa confiance. Il ne me paraît pas juste que par leur vote les membres ce cette chambre déclarent leur siège inamovible. (Ecouter ! écouter !) Les raisons données à l'appui du changement Projeté sont variées et jusqu'à un certain Point contradictoires. Un membre du cabinet nous a dit que c'était parce que les pro-Vinces maritimes étaient opposées à ce que

cette chambre fut élective, et le Canada, lui, le plus populeux et le plus influent des provinces, devra se soumettre à cette exigence et renoncer à un principe qu'il a solennellement adopté, et dont l' ction n'a été nullement nuisible à nos intérêts. Nous voyons un autre honorable monsieur qui a fortement lutté autrefois contre le principe électif, et qui y est encore opposé aujourd'hui pour la raison, que depuis ce temps, certaines municipalités ont emprunté beaucoup plus qu'elles ne peuvent rendre! ce sont des raisons extraordinaires en quelque sorte, et j'espère que la chambre les prendra pour ce qu'elles valent Avant que le changement projeté ait licu, je pense, hons. messieurs, je pense que nous ne devons pas déclarer par notre vote que nous avons droit à un siège permanent en cette chambre sans au moins demander au peuple s'il y consent ou non ; et, en suggérant cette ligne de conduite, on ne saurait y trouver à redire, lorsque nous savons que si les membres nommés par la couronne devront rester dans cette chambre, un grand nombre des conseillers élus devront y rester aussi.

L'Hon. M. ROSS-Que feriez-vous étant convaince que l'opinion publique est en

faveur du changement?

L'Hon. M. AIKINS — Ma réponse à l'hon, monsieur sera très facile. Si je ne représente pas l'opinion de mes commettants sur un sujet d'une aussi grande importance que celui-ci, il est une chose que je puis faire; remettre mon mandat. (Ecoutes! Ecoutes!) Telle est la décision que je me ferais un devoir de prendre en pareil cas. (Ecoutez! écoutez!) Quant à ce projet, je pense que sa réussite dépend beaucoup des résolutions elles-mêmes. Si elles doivent servir de base à une nouvelle constitution, toutes à mon avis, doivent être soigneusement examinées et discutées, et dans cette chambre ainsi que dans l'autre le gouvernement ne devrait pas empêcher les députés d'exprimer leurs opinions sur les mérites de la question. (Ecouter!) Beaucoup d'hons. messieurs ont dit que le peuple était favorable à ce projet; moi aussi je le crois en faveur d'un projet de confédération, mais je pense qu'il dépend entièrement des détails de ce projet qu'il lui donne ou refuse son Je n'hésite nullement à faire adhésion. connaître l'opinion de mon collège sur ce sujet. Presque tous les jours je me trouve d'ordinaire en relation avec mes électeurs, et j'ai eu aussi de nombreuses occasions de